

Natura 2000

DES CHARGÉES DE MISSION EN MILIEUX SENSIBLES

De la baie de Morlaix aux Monts d'Arrée, en passant par la vallée du Douron, dix-neuf communes du territoire - plus des deux tiers ! - sont concernées par un site Natura 2000. À Morlaix Communauté, deux chargées de mission oeuvrent à concilier les activités humaines avec la protection de ces zones capitales pour le maintien de la biodiversité.



Trois sites emblématiques du territoire

« Natura 2000, c'est un réseau de sites qui maille toute l'Europe » explique Gwladys, chargée de mission Natura 2000 Rivière Le Douron (une vallée de 3 000 hectares). « Créé en 1979 pour que chaque espèce d'oiseau dispose de sites de reproductions, d'hivernage et de haltes migratoires, le réseau s'est étendu en 1992 à la protection d'autres espèces et aux milieux reconnus pour leur richesse écologique » poursuit Nolwenn, chargée de mission Natura 2000 Baie de Morlaix (27 000 ha). Le site Natura 2000 Monts d'Arrée Centre et Est (11 000 ha), géré par le Parc Naturel Régional d'Armorique, englobe la partie sud du territoire communautaire. Le site de la baie de Morlaix et celui du Douron, qui fait

lien entre la mer et les Monts d'Arrée, sont tous deux gérés par Morlaix Communauté.

Un programme de conservation en plusieurs étapes

Que fait une chargée de mission fraîchement nommée ? « Tout d'abord on découvre le site, sa biodiversité, on rencontre les professionnels, les associations de loisirs, de protection de la nature, les scientifiques... Nous organisons ensuite des groupes de travail thématiques - oiseaux, milieux marins profonds, forêt, milieux ouverts... - où les différents usagers apportent chacun leur connaissance du site, leur façon de le vivre, et apprennent à se connaître. Ensemble, on étudie en détail les interactions entre les pratiques et les milieux, pour rédiger ensuite

un document d'objectifs. Ce « DocOb » présente l'état des lieux et les enjeux de préservation du site, et recense les mesures à mettre en œuvre pour concilier activités humaines et protection de l'environnement. » Un comité de pilotage, nommé par l'État, valide les différentes étapes. Enfin, quand la Préfecture a donné son feu vert, les chargées de missions rencontrent les différents usagers afin de les encourager à adopter les bonnes pratiques. « Si la forêt reprend le dessus sur une prairie, des espèces disparaissent et la biodiversité s'appauvrit. Un agriculteur peut ainsi contribuer, par de la fauche ou du pâturage, à empêcher les milieux de se refermer. Ou un forestier à conserver quelques arbres morts pour les pics verts, chauves-souris et escargots de Quimper. »

Des outils d'incitation

Des chartes Natura 2000 peuvent ainsi valoriser les actions d'un club nautique ou d'un club de randonneurs qui s'engage à respecter le site. Quand il s'agit d'actions coûteuses, comme un entretien forestier particulier, une fauche tardive..., la perte financière liée à la modification des pratiques est intégralement remboursée dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Chartes et contrats ne se font que sur la base du volontariat. La seule obligation liée aux sites Natura 2000 concerne l'évaluation des incidences d'un projet : régates, cross-country, projet d'extension de bâtiment agricole, document d'urbanisme... Les chargées de mission jouent alors le rôle de conseil pour que le projet ou la manifestation se fasse sans incidence majeure sur les espèces et les milieux. « Les zones Natura 2000 ne sont pas des sanctuaires » concluent les chargées de mission « Tout se fait par la concertation. C'est très intéressant, tant sur le plan humain que pour l'acquisition de connaissances. Et même si on ne change pas le monde, on se sent un peu utile ! ».